

**Comité syndical****Réunion du 10 décembre 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Franck GAUTHIER, Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Marcel BROSSET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Jacky DALLEY, Caroline GILBERT, Jean-Luc GAUTRON, Christian MERLET *suppléant*, Annie MICHAUD *suppléante*, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND – Terres de Montaigu : Anthony BONNET, Daniel ROUSSEAU

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Christophe HOGARD, Landry RONDEAU – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Eric SALAÜN – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Anne ROY, Bérangère SOULARD – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Eric COUDERC, Jean-François FRUCHET – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Marcel BROSSET

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 20

Quorum : 20

N° 021-25 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 2 octobre 2025

Le comité syndical n'ayant pas de remarque à formuler approuve le procès-verbal de la réunion en séance publique du 2 octobre 2025.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du comité syndical du 2 octobre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 décembre 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 30/12/2025
Qualité : Président du Syndicat Mixte
du Pays du bocage Vendéen



Comité syndical

Réunion du 10 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Franck GAUTHIER, Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Marcel BROSSET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Jacky DALLEY, Caroline GILBERT, Jean-Luc GAUTRON, Christian MERLET *suppléant*, Annie MICHAUD *suppléante*, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND – Terres de Montaigu : Anthony BONNET, Daniel ROUSSEAU

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Christophe HOGARD, Landry RONDEAU – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Eric SALAÜN – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Anne ROY, Bérangère SOULARD – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Eric COUDERC, Jean-François FRUCHET – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance :

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 20

Quorum : 20

N° 022-25 – Tourisme, programme d'actions 2026

Considérant que les axes stratégiques du pôle touristique s'appuient sur le schéma départemental de développement tourisme de Vendée 2022-2028 : Attractivité – Compétitivité et Durabilité.

Considérant que les orientations stratégiques du pôle ont été redéfinies fin 2022, vers une stratégie d'offre.

Considérant que la deuxième mission principale du pôle est l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs touristiques.

Considérant le bocage vendéen a réalisé une saison 2025 stable avec 1,25 millions de nuitées touristiques (source Flux Vision) et un taux de satisfaction de 89% des hébergeurs sur la saison 2025, malgré un contexte marqué par l'inflation et des épisodes de forte chaleur qui ont influencé les comportements des visiteurs.

Considérant que pour conserver une dynamique forte, il est nécessaire de former et d'informer les prestataires et de s'adapter aux nouvelles tendances des attentes des clientèles. Le développement des itinérances douces, des activités de pleine nature permet à Vendée Bocage de promouvoir un territoire axé sur la Nature et la Randonnée.

Considérant qu'en 2026, le programme d'actions du pôle touristique s'articulera autour de deux axes majeurs visant à renforcer la professionnalisation des prestataires touristiques et à amplifier la visibilité de l'offre.

Considérant le plan d'actions 2026 du pôle touristique ci-dessous :

- 1- Animer et accompagner les réseaux des professionnels du tourisme
 - Former et animer le réseau des 6 offices de tourisme
 - Animer le réseau des Sites et activités de loisirs
 - Professionnaliser les acteurs touristiques via le programme des « Ateliers du tourisme »
- 2- Assurer la visibilité de l'offre sur les différents supports de promotion et par des actions de communication
 - Les brochures touristiques
 - Le site Internet, l'appli et les réseaux sociaux
 - Une communication vers une clientèle de proximité

- Les accueils presse
- En 2026, zoom sur la thématique Gastronomie

3- Accompagner les filières vers la qualité et le durable

- Inciter au classement et/ou la labellisation des hébergements
- **Sensibiliser** les professionnels aux enjeux de la qualité et du développement durable
- Dynamiser la filière famille « club des Intrépides »

4- Observatoire et prospective – Evaluer l'action et mesurer la performance

A) Chapitre 1 : Animer et accompagner les réseaux des professionnels du tourisme

Objectifs :

- *Informar et s'adapter aux nouvelles tendances des clientèles*
- *Encourager la démarche de progrès et l'amélioration de l'accueil des clientèles*
- *Constituer et animer les réseaux de professionnels pluridisciplinaires, privés et publics*

1 – Animer les réseaux des professionnels du tourisme par l'organisation de 2 grands événements annuels : une soirée des prestataires en décembre sur une thématique actuelle et les Rencontres du Tourisme en mars.

En 2026, le pôle poursuit la mise en œuvre du **programme d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs touristiques**. Le parcours communication / commercialisation fait intervenir de nouveaux prestataires sur les thématiques liées à l'Intelligence Artificielle, la relation client... Le parcours connaissance du territoire se renforce par des conférences histoire et paysage du bocage vendéen.

2- Animer le réseau des 6 Offices de tourisme et déployer des outils communs

Coordonner et organiser un programme de formations commun aux 6 Offices de tourisme :

Projets 2026 :

- L'Intelligence Artificielle : Les agents vont bénéficier d'une conférence commune d'acculturation à l'IA, et un diagnostic des besoins. Cet audit se poursuivra par des ateliers.
- La démarche SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) : 2 jours de séminaire en février, pour mieux connaître les clientèles accueillies sur le territoire et réfléchir à des actions pour mieux les accueillir.
- Animer une « journée des saisonniers Bocage » des sites, office de tourisme et hébergements.

Déployer des outils communs : plateforme taxe de séjour, base de données Tourinsoft et un outil de téléphonie à distance Rainbow... Vendée Expansion propose un outil de billetterie, boutique, commercialisation : We log in.

3 - Animer le réseau des sites touristiques et des activités de loisirs

- Organiser des rendez-vous réguliers de formation, journée annuelle des sites touristiques, ateliers thématiques pour tisser des liens entre les professionnels.
- Qualifier et animer la filière famille « le Club des Intrépides »

Projets 2026 :

- Poursuivre la communication et l'utilisation du Passeport (Pass touristique en version numérique sur l'appli Vendée Bocage)
- Organiser une Journée de formation ou d'accompagnement, animé par un intervenant extérieur pour renforcer le réseau et les actions de communication.
- Faire évoluer les critères d'intégration du réseau des sites et dans les outils de communication.

4 – Accompagner le réseau des hébergeurs dans la qualification et la promotion de leur offre

- La formation avec le programme des « Ateliers du tourisme »
- L'aide au classement des hébergements en étoiles, la qualification « chambre d'hôtes référence » et le label Accueil Vélo.
- Accompagner les hébergeurs dans la mise en marché de leur offre et aux nouvelles attentes des clientèles vers un tourisme plus durable, expérientiel.

Projets 2026 :

Un programme des Ateliers du tourisme renouvelé avec de nouveaux intervenants professionnels, sur des thématiques actuelles : l'IA, ma présence en ligne...

5 - Animer les partenariats

Partenariat avec le Puy du Fou®

- Co-organiser l'éductour annuel pour les hébergeurs
- Assurer un suivi des offres d'hébergement mises à la commercialisation par l'agence de voyages du Puy du Fou®

Partenariat Vendée Expansion

Participer aux réunions de travail, aux événements et actions organisés par Vendée Expansion afin de promouvoir les offres, les initiatives des territoires.

Projets 2026 :

Participation à la saison 2 Vendée Aventure et à un événement lié à la Gastronomie.

B) Chapitre 2 : Développer la promotion et la communication de l'offre

Objectifs :

- Assurer la promotion du territoire par la valorisation de l'offre touristique du bocage vendéen
- Renforcer la communication et la visibilité de l'offre auprès d'une clientèle de proximité
- Disposer d'outils de communication communs aux différents partenaires et adapter les outils aux nouvelles tendances
- Assurer la promotion de l'offre touristique au-delà du Puy du Fou via un dossier de presse de qualité et une diffusion plus large (journalistes, agences de voyages, En Vendée, Solutions & Co) et une agence presse spécialisée

1- Les éditions

- Le Magazine Vendée Bocage FR / GB
- La carte touristique
- Le Pass touristique / Club des Intrépides

Projets 2026 :

- Traduction et création d'un livret en langue espagnole pour l'accueil des clientèles espagnoles (3^{ème} clientèle étrangère accueillie sur notre territoire).
- Optimiser le plan de diffusion des brochures pour toucher plus largement les clientèles de proximité

2 - Le site internet et les réseaux sociaux

- Le site Internet vendeebocage.fr est en constante évolution technique. La rédaction régulière de contenus et le référencement sur les mots clés sont essentiels pour rester bien référencé
- Aimer une page Facebook et un compte Instagram pour une cible touristique
- Animer une page LinkedIn afin de communiquer sur nos actions professionnelles et créer un réseau pro de journalistes, agences de voyages, mettre en relation les prestataires et leurs clients...

Projets 2026 :

- Mettre à jour la rubrique Randonnée (1^{ère} rubrique consultée du site internet vendeebocage.fr) et les offres durables du territoire.
- Déployer du contenu sur la filière vélo et optimiser l'outil « cirkwi ».
- Mettre en avant la thématique **Gastronomie** : mois thématique, vidéo et par une campagne de publicité sur les réseaux sociaux.

3- Les outils numériques

L'appli et les bornes sont alimentées par la base de données Tourinsoft. La nouvelle rubrique Passeport de l'appli permet d'avoir une version dématérialisée du Pass touristique.

4- Reportage photos / vidéo

Chaque année, le pôle réalise un reportage photo et/ou vidéos pour alimenter la médiathèque commune.

Projets 2026 :

- Création d'une vidéo sur la thématique Gastronomie et des prises de vues aériennes.
- Reportage photos Vendée Bocage et /ou mutualisé avec Vendée Expansion.

5- Les accueils presse

Le pôle touristique réalise un dossier de presse 'Bocage' chaque année pour faire connaître le territoire et ses nouveautés auprès des journalistes et médias, en partenariat avec les offices de tourisme.

Depuis 1 an, le pôle touristique travaille avec une agence presse « Skillvalley » spécialisée tourisme et vers les médias nationaux (15 retombées presse et 6 accueils presse). Ce partenariat va se poursuivre en 2026.

Le pôle travaille également avec les services presse En Vendée, la Région Pays de la Loire et le Puy du Fou pour faire connaître l'offre de qualité auprès de journalistes français, européens et influenceurs.

Projets 2026 :

- Un accueil presse en collaboration avec le Puy du Fou.
- Poursuite des accueils presse européens avec En Vendée (marché belge et espagnol) et l'agence presse skillvalley (communiqué de presse).

6- Une communication vers une clientèle de proximité accentuée

Le pôle et les offices de tourisme souhaitent accentuer leur communication auprès (1h30 autour du bocage) des agglomérations de Nantes, Angers, Poitiers, La Rochelle. Des actions de communication digitale, un plan de diffusion des brochures seront proposés en 2026.

C) Chapitre 3 : Accompagner les filières vers la qualité et le durable

Objectifs :

- *Le bocage vendéen : une destination Nature et rando en animant les filières et mettant en avant les mobilités douces, les sports de pleine nature.*
- *Informier les prestataires sur les labels (Accueil vélo, rando, tourisme durable...), et les outils, plateformes de commercialisation*

1- Animer les filières rando, vélo, et tourisme durable

- Valoriser les filières en encourageant les prestataires à se labelliser Accueil Vélo et à proposer des offres d'itinérance pour diversifier leur clientèle.
- Participer aux réunions départementales sur les filières rando, vélo, cheval, tourisme durable et valoriser les événements, les initiatives liés à ces filières.
- Animer un Groupe de travail rando et nature pour les 6 offices de tourisme du bocage
- Communiquer sur un tourisme local et durable
- Développer la marque Accueil Vélo le long de la Vélidéale, le Tour de Vendée à vélo et bientôt la V95 en partenariat avec Vendée Expansion

2- Dynamiser la filière Famille, le « club des intrépides »

Dix ans après sa création, le réseau des sites engage une réflexion autour du produit Familles « le Club des intrépides » afin de moderniser sa communication et s'adapter aux tendances actuelles des enfants.

En 2026 : refonte du graphisme et de l'objet à collectionner.

D)

E) Chapitre 5 : Observatoire et prospective

Objectifs :

- *Veiller à ce que le territoire touristique soit toujours en cohérence avec la Société et les tendances touristiques.*
- Renforcer l'**observatoire tourisme** Bocage pour permettre aux porteurs de projets et acteurs du tourisme de bénéficier d'indicateurs et données touristiques.
- Capitaliser sur les outils d'observation de l'activité touristique au niveau quantitatif et qualitatif : Flux vision et Liwango par Vendée Expansion, résultat de l'étude de clientèle qualitative 2025, la plateforme taxe de séjour, l'enquête de satisfaction auprès des hébergeurs, sites (3 fois/an) ...
- Créer un flyer annuel « **Chiffres clés Vendée Bocage** »
- Participer aux échanges nationaux sur l'e-tourisme, l'innovation.
- Assurer une veille sur les réseaux institutionnels et privés, en France et à l'étranger.

Projet 2026 :

- Réflexion sur une étude « Le poids économique du tourisme dans le bocage vendéen »

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le programme d'actions 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer les documents permettant son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 décembre 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 30/12/2025
Qualité : Président du Syndicat Mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 10 décembre 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Franck GAUTHIER, Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Marcel BROSSET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Jacky DALLET, Caroline GILBERT, Jean-Luc GAUTRON, Christian MERLET *suppléant*, Annie MICHAUD *suppléante*, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND – Terres de Montaigu : Anthony BONNET, Daniel ROUSSEAU

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Christophe HOGARD, Landry RONDEAU – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Eric SALAÜN – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Anne ROY, Bérangère SOULARD – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Eric COUDERC, Jean-François FRUCHET – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Marcel BROSSET

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 20

Quorum : 20

N° 023-25 – Aide au classement des hébergements touristiques

Considérant que depuis 2011, le Comité syndical accorde une subvention pour le classement et la qualification des hébergements touristique.

Considérant que cette subvention est accordée pour toute visite de classement d'un hébergement touristique dont le Pôle Touristique assure la promotion (centrale d'information, guide hébergements, site Internet).

Considérant que cette visite doit être effectuée par un organisme accrédité par le COFRAC ou par un Office de tourisme pour les chambres d'hôtes référence.

Considérant que la prime porte sur la visite seule, hors frais de déplacement.

Considérant que cette prime est cumulable avec toute autre prime de l'Etat, la Région, le Département ou autres intervenants dans la limite de 20 % d'autofinancement de la part du propriétaire (hors frais de déplacement).

Considérant que pour bénéficier de l'aide, les conditions suivantes devront être réunies :

- L'établissement doit avoir reçu le rapport de contrôle par l'organisme accrédité par le COFRAC ;
- La Préfecture doit avoir pris la décision de classement concernant l'établissement demandeur (arrêté de classement) ;
- L'hébergement classé devra être publié sur le site internet d'ATOUT France www.atout-france.fr.
- Pour les chambres d'hôtes, l'établissement devra avoir reçu la certification définitive.

Considérant qu'il est proposé de renouveler l'enveloppe pour aider les hébergements touristiques à obtenir un classement préfecture et la marque qualité « Chambre d'hôtes référence » dans la limite des fonds alloués.

Considérant que ces aides sont accordées une seule fois par structure.

Considérant que le montant forfaitaire de la subvention au label Accueil vélo tous types d'hébergements est égal à 50 €.

Considérant que 3 dossiers sont présentés en vue de l'obtention d'une aide pour un montant de 150 € :

	Date de réception du dossier	Nom	Commune	Type d'hébergement	Montant facture	Avis	Montant subvention Allouée
1	28/10/2025	BEAUFRETON Marina (Gîte du Chiron)	85290 Mortagne sur Sèvre	Meublé 3*	165 €	Favorable	50 €
2	28/10/2025	BEAUFRETON Marina (Gîte de la Sèvre)	85290 Mortagne sur Sèvre	Meublé 3*	165 €	Favorable	50 €
3	31/10/2025	PICARD Floriane	85610 Cugand La Bernardière	Meublé 4*	185 €	Favorable	50 €

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la répartition des aides,
- De procéder à l'attribution des aides à :
 - Mme BEAUFRETON Marina pour un montant de 100 €
 - Mme PICARD Floriane pour un montant de 50 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 décembre 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 30/12/2025
Qualité : Président du Syndicat Mixte
du Pays du bocage Vendéen



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Les dispositions de l'article L 5722-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent que, dans le délai de deux mois précédant l'adoption du budget, un rapport sur les orientations budgétaires soit présenté au Comité syndical et donne lieu à débat.

Ce débat permet d'aborder les orientations générales qui seront retenues pour l'élaboration du budget primitif pour l'année 2026.

I) Analyse rétrospective

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA estimé 2025	Evolution annuelle
Charges à caractère général	104 077	129 193	120 618	113 800	3,02%
Charges de personnel	192 233	208 067	196 759	194 000	0,31%
Autres charges de gestion courante	395	896	1 247	1 100	40,68%
Charges financières	0	0	0	0	
Charges exceptionnelles	100	0	0	0	
Dépenses réelles de fonctionnement	296 805	338 156	318 624	308 900	1,34%
Atténuations de charges	200	3 045	958	1 000	71,00%
Dotations et participations	376 621	384 447	373 319	342 500	-3,12%
Département	17 132	51 395	34 263	34 500	26,28%
EPCI	322 041	282 943	286 000	278 000	-4,78%
Autres organismes	37 449	50 109	53 056	30 000	-7,13%
Autres produits de gestion courante	7 696	6 904	12 522	8 000	1,30%
Produits exceptionnels	147	2 496	1 172	200	
Recettes réelles de fonctionnement	384 664	396 892	387 971	351 700	-2,94%
Epargne nette	87 859	58 736	69 347	42 800	-21,32%
Dépenses d'investissement	78 130	54 059	43 434	68 000	
Recettes d'investissement (FCTVA, subventions)	6 886	840	984	5 000	
Résultat de l'exercice	16 615	5 517	26 897	-20 200	
Report du résultat cumulé n-1	189 239	205 854	211 371	238 268	
Résultat cumulé	205 854	211 371	238 268	218 068	1,94%

Sur la période 2022 à 2025, les charges de fonctionnement de la structure apparaissent maîtrisées, avec une évolution moyenne de 1,34%.

Les participations des EPCI sont en baisse moyenne de 4,78% par an sur la période.

L'autofinancement est en baisse, mais suffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au vu du fonds de roulement de 218 068 €.

II) Orientations budgétaires en fonctionnement

1) LE POLE TOURISTIQUE

Les axes stratégiques :

Les axes stratégiques s'appuient sur le schéma départemental de développement tourisme de Vendée 2022-2028 :

- 1 - Animer et accompagner les réseaux des professionnels du tourisme
- 2 - Assurer la visibilité de l'offre sur les différents supports de promotion et s'adapter aux nouvelles tendances des attentes des clientèles.
- 3 - Proposer une stratégie d'offre et accompagner les filières vers la qualité et le durable
- 4 - Observatoire et prospective – Evaluer l'action et mesurer la performance

Budget de fonctionnement du Pôle touristique :

POLE TOURISTIQUE							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	127 000,00 €	102 000,00 €	134 500,00 €	Atténuation de charges	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Achats et variations de stocks (60)	2 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	Produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services extérieurs (61)	41 000,00 €	31 000,00 €	39 000,00 €	Dotations et participations	251 500,00 €	266 500,00 €	246 500,00 €
Autres services extérieurs (62)	84 000,00 €	70 000,00 €	94 000,00 €	Etat			
Charges de personnel (012)	147 000,00 €	139 000,00 €	150 000,00 €	Département	34 500,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €
Subventions versées (65)	1 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	Région			
Charges financières (LT) (66)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Structures adhérentes	217 000,00 €	217 000,00 €	212 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	Autres subventions	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues (022)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits touristiques	7 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
				Produits exceptionnels	949,69 €	0,00 €	949,69 €
Total dépenses réelles	276 000,00 €	242 000,00 €	286 500,00 €	Total recettes réelles	259 449,69 €	275 500,00 €	255 449,69 €
Total dépenses d'ordre	73 000,00 €	37 000,00 €	55 000,00 €	Total recettes d'ordre			
				Excédent n-1	89 550,31 €		86 050,31 €
TOTAL DEPENSES FCT:	349 000,00 €	279 000,00 €	341 500,00 €	TOTAL RECETTES FCT:	349 000,00 €	275 500,00 €	341 500,00 €

a) Les dépenses de fonctionnement du Pôle

Charges à caractère général (011) :

Ce chapitre intègre le financement des outils mutualisés du pôle touristique ainsi que le programme d'actions du pôle (actions d'accompagnement, actions de communication et de promotion, observatoire et prospective).

• Les outils mutualisés :

- Numéro unique
- Plateforme Tourinsoft
- Animation et maintenance de la plateforme taxe de séjour
- La maintenance des sites Internet

• Les actions d'accompagnement :

Un budget d'un montant identique à 2025 est intégré pour financer les actions d'accompagnement du programme 2026.

A destination du réseau des offices de tourisme :

- Une conférence sur l'intelligence Artificielle, suivie d'un audit sur les besoins, sera proposée aux agents.
- La démarche SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) intégrera 2 jours de séminaire, pour mieux connaître les clientèles accueillies sur le territoire et réfléchir à des actions pour mieux les accueillir.
- Il est prévu d'animer une « journée des saisonniers Bocage ».

A destination du réseau des sites touristiques :

- Organisation d'une Journée de formation pour renforcer le réseau et les actions de communication.

A destination du réseau des hébergeurs :

- Programme des ateliers du tourisme, adapté suite à l'analyse des besoins : conférences sur l'histoire et le paysage du bocage vendéen, ateliers du tourisme communication et commercialisation, journée des sites de visites.

• Les actions de communication et de promotion :

Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions est en légère progression sur le volet « accueil presse ». En revanche, le marché des éditions est en légère baisse.

Le référencement et la diffusion de l'informatique touristique :

Sont prévus une campagne média sur les réseaux sociaux pour valoriser la thématique de l'année Gastronomie, un encart dans la Gazette du train pour la promotion de la filière Famille, des actions de promotion en partenariat avec Vendée Expansion pour communiquer sur les offres du bocage.

L'accueil Presse :

Le pôle travaille depuis 1 an avec une agence presse Skillvalley, ce qui permet de plus communiquer auprès de la presse nationale. La somme allouée permet au territoire d'accueillir de plus en plus de journalistes nationaux et européens en partenariat avec l'agence presse, Vendée Expansion, la région et Atout France. Un voyage presse en collaboration avec le Puy du Fou sera réalisé au Printemps.

Les éditions :

Cette enveloppe intègre les coûts de création et d'impression des différents supports : magazine, carte touristique, pass touristique/Club des Intrépides, chiffres clés, programme des ateliers du tourisme, un magazine en langue espagnole, communication Club des intrépides.

Dépenses de personnel (012) :

Le personnel du pôle comprend aujourd'hui 3 agents :

- La Directrice du service
- Un chargé de mission filières et observation touristique

- Une chargée de mission communication et commercialisation

Il faut y ajouter les indemnités pour le concours apporté par le personnel de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts (direction, secrétariat et comptabilité).

Subventions (65) :

- **Aide à la qualification des hébergements touristiques**

Depuis 2012, le pôle touristique est engagé dans une démarche incitative de qualification de l'offre, en étoiles pour les meublés et sur la mise en œuvre de la qualification « chambre d'hôtes référence » pour les chambres d'hôtes. Plus récemment, le soutien à la labellisation "accueil vélo » a été ajouté. Les crédits relatifs à ces subventions sont prévus à ce chapitre.

b) Les recettes de fonctionnement du Pôle

Pour financer ce programme d'actions, le Syndicat doit percevoir une subvention de 34 263 € du Département de la Vendée et 8 000 € de produits touristiques (adhésion des sites touristiques, participation aux ateliers du tourisme).

Pour ce qui concerne les participations versées par les EPCI, un montant de 212 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Il est proposé de reconduire le mode de répartition retenu depuis 2023 :

- La population DGF pour 60%
- Le nombre de lits pour 40%

Structures	Participations 2025 (critère population pour 60% et critère nombre de lits pour 40%)			Rappel participations 2025
	nombre de lits 2024	Population DGF 2025	Proposition participations	
Pays de Chantonay	3 770	24 569	25 487 €	25 435 €
Pays des Herbiers	11 925	31 989	50 424 €	52 947 €
Terres de Montaigu	3 894	52 186	44 029 €	45 251 €
Pays de Mortagne	7 076	29 587	36 924 €	37 318 €
Pays St-Fulgent - Les Essarts	2 765	29 872	26 520 €	26 706 €
Pays de Pouzauges	5 084	24 418	28 616 €	29 343 €
	34 514	192 621	212 000 €	217 000 €

2) LE SCOT

SCOT							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	12 000,00 €	8 150,00 €	13 000,00 €	Atténuation de charges			
Achats et variations de stocks (60)	500,00 €	150,00 €	500,00 €	Produits des services			
Services extérieurs (61)	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	Dotations et participations	50 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €
Autres services extérieurs (62)	9 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	Etat			
Charges de personnel (012)	29 000,00 €	27 500,00 €	30 000,00 €	Département			
Subventions versées (65)	100,00 €	50,00 €	100,00 €	Région			
Charges financières (LT) (66)				Structures adhérentes	50 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)				Autres subventions			
Dépenses imprévues (022)				Produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Produits exceptionnels	823,83 €	100,00 €	423,83 €
Total dépenses réelles	41 100,00 €	35 700,00 €	43 100,00 €	Total recettes réelles	50 823,83 €	50 100,00 €	55 423,83 €
Total dépenses d'ordre	60 000,00 €	54 000,00 €	62 000,00 €	Total recettes d'ordre	41 000,00 €	38 000,00 €	42 000,00 €
				Excédent n-1	9 276,17 €		7 676,17 €
TOTAL DEPENSES FCT:	101 100,00 €	89 700,00 €	105 100,00 €	TOTAL RECETTES FCT:	101 100,00 €	88 100,00 €	105 100,00 €

a) Les dépenses de fonctionnement du SCOT

Charges à caractère général (011) :

Des crédits sont prévus pour financer les actions dans le cadre de l'observatoire du ZAN (Auran), à hauteur de 5000 €.

Les autres dépenses sont récurrentes :

- Adhésion Géovendée pour bénéficier des services de l'association dans le cadre de l'observatoire du SCoT.
- Fédération nationale des SCoT : adhésion pour bénéficier des services des ressources et du réseau
- Dépenses relatives au fonctionnement courant du service

Dépenses de personnel (012)

Le personnel du pôle comprend aujourd'hui 1 agent à 50% :

- Animatrice SCoT

Il faut y ajouter les indemnités pour le concours apporté par le personnel de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts sur les fonctions supports.

b) Les recettes de fonctionnement du SCOT

Pour équilibrer le budget, il est nécessaire d'inscrire 55 000 € de participations des EPCI.

Les participations des établissements membres pour le financement du Pays sont réparties suivant la population DGF de l'année N-1.

Structures	Participations 2026			Rappel participations 2025
	Population DGF 2025	%	Proposition participations	
Pays de Chantonay	24 569	12,76%	7 015 €	6 367,5 €
Pays des Herbiers	31 989	16,61%	9 134 €	8 301 €
Terres de Montaigu	52 186	27,09%	14 901 €	13 528 €
Pays de Mortagne	29 587	15,36%	8 448 €	7 702 €
Pays St-Fulgent - Les Essarts	29 872	15,51%	8 530 €	7 734 €
Pays de Pouzauges	24 418	12,68%	6 972 €	6 367,5 €
	192 621		55 000 €	50 000 €

3) LE LEADER

LEADER							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	5 000,00 €	3 650,00 €	5 000,00 €	Atténuation de charges			
Achats et variations de stocks (60)	500,00 €	150,00 €	500,00 €	Produits des services			
Services extérieurs (61)	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	Dotations et participations	26 000,00 €	26 000,00 €	57 000,00 €
Autres services extérieurs (62)	2 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	Etat			
Charges de personnel (012)	29 000,00 €	27 500,00 €	30 000,00 €	Département			
Subventions versées (65)	100,00 €	50,00 €	100,00 €	Région			
Charges financières (LT) (66)				Structures adhérentes	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles (67)				Autres subventions	15 000,00 €	15 000,00 €	57 000,00 €
Dépenses imprévues (022)				Produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Produits exceptionnels	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	34 100,00 €	31 200,00 €	35 100,00 €	Total recettes réelles	26 000,00 €	26 100,00 €	57 000,00 €
Total dépenses d'ordre	33 874,46 €	500,00 €	58 274,46 €	Total recettes d'ordre			
				Excédent n-1	41 974,46 €		36 374,46 €
TOTAL DEPENSES FCT:	67 974,46 €	31 700,00 €	93 374,46 €	TOTAL RECETTES FCT:	67 974,46 €	26 100,00 €	93 374,46 €

a) Les dépenses de fonctionnement du LEADER

Charges à caractère général (011) :

Sont prévues à ce chapitre les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service et la cotisation à LEADER France.

Dépenses de personnel (012)

Le personnel du pôle comprend aujourd'hui 1 agent à 50% :

- Animatrice LEADER

Il faut y ajouter les indemnités pour le concours apporté par le personnel de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts sur les fonctions supports.

b) Les recettes de fonctionnement du LEADER

L'animation du programme LEADER bénéficie d'une subvention annuelle représentant 80% du coût. Il est prévu en 2026 une recette de 57 000 € correspondant au financement du poste pour l'année 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Aussi, pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de prévoir de participation des EPCI.

4) Synthèse : budget consolidé et participations totales

BUDGET consolidé							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	144 000,00 €	113 800,00 €	152 500,00 €	Atténuation de charges	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Achats et variations de stocks (60)	3 000,00 €	1 300,00 €	2 500,00 €	Produit des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services extérieurs (61)	46 000,00 €	35 000,00 €	44 000,00 €	Dotations et participations	327 500,00 €	342 500,00 €	358 500,00 €
Autres services extérieurs (62)	95 000,00 €	77 500,00 €	106 000,00 €	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges de personnel (012)	205 000,00 €	194 000,00 €	210 000,00 €	Département	34 500,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €
Subventions versées (65)	1 700,00 €	1 100,00 €	1 700,00 €	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges financières (LT) (66)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Structures adhérentes	278 000,00 €	278 000,00 €	267 000,00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	Autres subventions	15 000,00 €	30 000,00 €	57 000,00 €
Dépenses imprévues (022)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits de gestion courante	7 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
				Produits exceptionnels	1 773,52 €	200,00 €	1 373,52 €
Total dépenses réelles	351 200,00 €	308 900,00 €	364 700,00 €	Total recettes réelles	336 273,52 €	351 700,00 €	367 873,52 €
Total dépenses d'ordre	166 874,46 €	91 500,00 €	175 274,46 €	Total recettes d'ordre	41 000,00 €	38 000,00 €	42 000,00 €
				Excédent n-1	140 800,94 €	0,00 €	130 100,94 €
TOTAL DEPENSES FCT:	518 074,46 €	400 400,00 €	539 974,46 €	TOTAL RECETTES FCT:	518 074,46 €	389 700,00 €	539 974,46 €

Structures	Participations 2026				Rappel des participations 2025
	Pôle	SCOT	Leader	Total	
Pays de Chantonay	25 487 €	7 015 €	0 €	32 503 €	33 723 €
Pays des Herbiers	50 424 €	9 134 €	0 €	59 558 €	63 751 €
Terres de Montaigu	44 029 €	14 901 €		58 930 €	58 779 €
Pays de Mortagne	36 924 €	8 448 €	0 €	45 372 €	47 343 €
Pays St-Fulgent - Les Essarts	26 520 €	8 530 €	0 €	35 050 €	36 773 €
Pays de Pouzauges	28 616 €	6 972 €	0 €	35 588 €	37 631 €
	212 000 €	55 000 €	0 €	267 000 €	278 000 €

III) Orientations budgétaires en investissement

1) LE POLE TOURISTIQUE

POLE TOURISTIQUE							
Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Immobilisations incorporelles	126 196,22 €	22 000,00 €	125 196,22 €	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'études			96 196,22 €				
Subvention d'équipement				Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concession et Droits similaires	126 196,22 €	22 000,00 €	29 000,00 €	Etat			
Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	Département			
Matériel informatique	5 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	Région			
Mobilier		0,00 €		Structures adhérentes			
Dépenses imprévues				Autres subventions			
Total dépenses réelles	131 196,22 €	23 000,00 €	127 196,22 €	Total recettes réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre				Total recettes d'ordre	73 000,00 €	37 000,00 €	55 000,00 €
				Excédent n-1	58 196,22 €		72 196,22 €
TOTAL DEPENSES INV :	131 196,22 €	23 000,00 €	127 196,22 €	TOTAL RECETTES INV:	131 196,22 €	37 000,00 €	127 196,22 €

L'inscription de dépenses d'investissement à hauteur de 96 196,22 € correspond à une écriture d'équilibre du budget.

Les dépenses projetées pour 2026 se chiffrent à 29 000 €

- Vidéos thématiques : patrimoine, activités en pleine nature et famille
- Reportage photos Bocage et mutualisé avec Vendée Expansion

- Evolution des outils site internet, Appli (Mobile développement) et cirkwi
- Adhésion à Flux vision orange
- Etude sur le poids économique du tourisme
- Création de nouveaux personnages et mobilier Club des intrépides

L'excédent d'investissement et l'autofinancement permettent de financer la section d'investissement.

2) Le SCOT

SCOT							
Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Immobilisations incorporelles	58 766,60 €	43 000,00 €	36 766,60 €	FCTVA	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Frais d'études	58 766,60 €	43 000,00 €	36 766,60 €				
Subvention d'équipement				Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concession et Droits similaires		0,00 €					
Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €				
Matériel informatique		1 000,00 €	1 000,00 €	Etat			
Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Département			
Dépenses imprévues				Région			
				Structures adhérentes			
				Autres subventions			
Total dépenses réelles	58 766,60 €	44 000,00 €	37 766,60 €	Total recettes réelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	41 000,00 €	38 000,00 €	41 000,00 €	Total recettes d'ordre	60 000,00 €	54 000,00 €	62 000,00 €
				Excédent n-1	39 766,60 €		16 766,60 €
TOTAL DEPENSES INV :	99 766,60 €	82 000,00 €	78 766,60 €	TOTAL RECETTES INV:	99 766,60 €	59 000,00 €	78 766,60 €

Il n'est pas prévu de dépense d'investissement pour 2026 : les frais d'étude correspondent à une inscription pour assurer l'équilibre budgétaire.

3) Le LEADER

LEADER							
Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Immobilisations incorporelles	33 379,46 €	0,00 €	56 279,46 €	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'études	33 379,46 €		56 279,46 €				
Subvention d'équipement				Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concession et Droits similaires							
Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Etat			
Matériel informatique		1 000,00 €	1 000,00 €	Département			
Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Région			
Dépenses imprévues				Structures adhérentes			
				Autres subventions			
Total dépenses réelles	33 379,46 €	1 000,00 €	57 279,46 €	Total recettes réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre				Total recettes d'ordre	33 874,46 €	500,00 €	58 274,46 €
Déficit n-1	495,00 €		995,00 €	Excédent n-1			
TOTAL DEPENSES INV :	33 379,46 €	1 000,00 €	58 274,46 €	TOTAL RECETTES INV:	33 874,46 €	500,00 €	58 274,46 €

Il n'est pas prévu de dépense d'investissement pour 2026 : les frais d'étude correspondent à une inscription pour assurer l'équilibre budgétaire.

4) Synthèse : budget consolidé

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le



ID : 085-258503184-20251210-024_25-DE

BUDGET SYNDICAT consolidé							
Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026	Intitulé	BP 2025	CA estimé 2025	BP 2026
Immobilisations incorporelles	218 342,28 €	65 000,00 €	218 242,28 €	FCTVA	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Frais d'études	92 146,06 €	43 000,00 €	189 242,28 €				
Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Concession et Droits similaires	126 196,22 €	22 000,00 €	29 000,00 €	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	5 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique	5 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues				Structures adhérentes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Autres subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	223 342,28 €	68 000,00 €	222 242,28 €	Total recettes réelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	41 000,00 €	38 000,00 €	41 000,00 €	Total recettes d'ordre	166 874,46 €	91 500,00 €	175 274,46 €
				Excédent n-1	97 467,82 €		87 967,82 €
TOTAL DEPENSES INV:	264 342,28 €	106 000,00 €	263 242,28 €	TOTAL RECETTES INV :	264 342,28 €	96 500,00 €	263 242,28 €

**Comité syndical****Réunion du 10 décembre 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Franck GAUTHIER, Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Marcel BROSSET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Jacky DALLET, Caroline GILBERT, Jean-Luc GAUTRON, Christian MERLET *suppléant*, Annie MICHAUD *suppléante*, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND – Terres de Montaigu : Anthony BONNET, Daniel ROUSSEAU

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Christophe HOGARD, Landry RONDEAU – Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Eric SALAÜN – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Anne ROY, Bérangère SOULARD – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Eric COUDERC, Jean-François FRUCHET – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Marcel BROSSET

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 20

Quorum : 20

N° 024-25 – Rapport d'orientations budgétaires 2026

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L2312-1 du CGCT et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités locales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil communautaire et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire concernant des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de communes a été établi pour servir de support au débat.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 décembre 2025



Le Président,
Guillaume JEAN

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 30/12/2025
Qualité : Président du Syndicat Mixte
du Pays du bocage Vendéen



Comité syndical

Réunion du 10 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2025

Présents : **Communauté de communes du Pays des Herbiers** : Franck GAUTHIER, Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART – **Communauté de communes du Pays de Chantonay** : Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI – **Communauté de communes du Pays de Mortagne** : Alain BROCHOIRE, Marcel BROSSET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN – **Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts** : Jacky DALLET, Caroline GILBERT, Jean-Luc GAUTRON, Christian MERLET *suppléant*, Annie MICHAUD *suppléante*, Jean-François YOU – **Communauté de communes du Pays de Pouzauges** : Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND – **Terres de Montaigu** : Anthony BONNET, Daniel ROUSSEAU

Excusés : **Communauté de communes du Pays des Herbiers** : Véronique BESSE, Christophe HOGARD, Landry RONDEAU – **Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts** : Philippe BÉLY, Eric SALAÜN – **Communauté de communes du Pays de Pouzauges** : Alexandra BITEAU, Anne ROY, Bérangère SOULARD – **Communauté de communes du Pays de Mortagne** : Eric COUDERC, Jean-François FRUCHET – **Communauté de communes du Pays de Chantonay** : Christian BOISSINOT, Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Dominique PAILLAT – **Terres de Montaigu** : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Marcel BROSSET

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 20

Quorum : 20

N° 025-25 – Révision du Régime indemnitaire tenant compte de Fonctions, de l'Expertise, des Sujétions et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen a, par délibération :

- N° 040-16 du 14 décembre 2016 institué le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux,
- N° 027-18 du 13 décembre 2016 modifié les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel,
- N° 006-20 du 4 février 2020 institué le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- N° 028-20 du 8 octobre 2020 institué le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique depuis 2015.

Considérant qu'il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe),
- D'un complément indemnitaire facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable).

Considérant qu'une réflexion a été engagée visant à :

- Réviser les critères d'attribution du CIA au profit des agents du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen,
- Regrouper en une seule délibération l'ensemble des critères d'attribution de l'IFSE et du CIA pour une meilleure lisibilité, une mise à jour réglementaire et des pratiques nécessaire. Cela permettra, par ailleurs, de renforcer l'attractivité du Syndicat et fidéliser les agents.

Considérant que le RIFSEEP exige que, dans chaque cadre d'emplois, les emplois soient classés dans des groupes en prenant en compte la nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception...), les sujétions et la technicité liées au poste. A chaque groupe est associé un plafond indemnitaire déterminé pour chaque part (IFSE et CIA). Il convient donc :

- De déterminer les groupes de fonctions en fixant les plafonds de versement afférents à ces groupes et de répartir les emplois au sein de ceux-ci,
- D'en préciser les conditions d'attribution et de versement (bénéficiaires, périodicité, maintien en cas d'absence, réexamen...)

I – CLASSEMENT ET PLAFONDS

A – LES GROUPES DE FONCTIONS

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions. Pour chaque cadre d'emplois le nombre de groupes de fonctions s'appuie sur :

- Le nombre déterminé par l'arrêté ministériel fixant le corps de référence au sein de la fonction publique d'Etat,
- L'organigramme, les fiches de postes et les critères fixés au point suivant.

Au regard de sa fiche de poste, l'autorité territoriale procède au rattachement de l'agent à un groupe de fonctions selon l'emploi qu'il occupe.

B – LES CRITERES RETENUS

Il est proposé de maintenir la répartition des groupes en fonction des critères suivants :

Critères 1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception :

- Management stratégique
- Niveau d'encadrement (en fonction du nombre d'agents)
- Coordination, management de projets

Critères 2 : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :

- Référent du domaine et capacité à former et à travailler dans un domaine complexe (expertise technique)
- Niveau de qualification et de connaissance dans un domaine spécifique (technicité opérationnelle)

Critères 3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

Sont prises en compte pour les missions exercées à titre principal :

- Travail de nuit, travail le dimanche, travail en soirée, grande disponibilité
- Risque d'accident grave ou de maladie infectieuse
- Accueil du public difficile

C – CLASSEMENT DES EMPLOIS PAR GROUPE ET DETERMINATION DES MONTANT BRUTS MAXIMAUX D'IFSE ET DE CIA

Le classement de chaque emploi par groupe permet de déterminer le montant maximal de l'IFSE et du CIA. Il revient à l'organe délibérant de déterminer le montant maximal par groupe, et à l'autorité territoriale de fixer individuellement le montant attribué à chacun.

FILIERE ADMINISTRATIVE

ATTACHÉS TERRITORIAUX (A)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management stratégique	3 017 €	6 390 €
Groupe 2	Responsabilité d'un service	2 677 €	5 670 €
Groupe 3	Expertise technique	2 125 €	4 500 €
REDACTEURS TERRITORIAUX (B)			

Groupes	Fonctions génériques	maximal mensuel	maximal annuel
Groupe 1	Management d'un service	1 456 €	2 380 €
Groupe 2	Management de projets/coordination	1 334 €	2 185 €
Groupe 3	Technicité opérationnelle	1 220 €	1 995 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX (C)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management/coordination Expertise technique Technicité spécialisée	945 €	1 260 €
Groupe 2	Technicité opérationnelle	900 €	1 200 €

FILIERE TECHNIQUE

INGÉNIEURS TERRITORIAUX (A)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management stratégique	3 910 €	8 280 €
Groupe 2	Responsabilité d'un service	3 357 €	7 110 €
Groupe 3	Expertise technique	3 000 €	6 350 €
TECHNICIENS TERRITORIAUX (B)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management d'un service	1 638 €	2 680 €
Groupe 2	Management de projets/coordination	1 548 €	2 535 €
Groupe 3	Technicité opérationnelle	1 458 €	2 382 €
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX - ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX (C)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management/coordination Expertise technique Technicité spécialisée Technicité opérationnelle avec sujétions particulières	945 €	1 260 €
Groupe 2	Technicité opérationnelle	900 €	1 200 €

FILIERE ANIMATION

ANIMATEURS TERRITORIAUX (B)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management d'un service	1 456 €	2 380 €
Groupe 2	Management de projets/coordination	1 334 €	2 185 €
Groupe 3	Technicité opérationnelle	1 220 €	1 995 €
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX (C)			
Groupes	Fonctions génériques	IFSE – Montant maximal mensuel	CIA - Montant maximal annuel
Groupe 1	Management/coordination Expertise technique Technicité spécialisée	945 €	1 260 €
Groupe 2	Technicité opérationnelle	900 €	1 200 €

Les montants indiqués ci-dessus sont exprimés en brut.

II – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

A - L'INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Les critères d'attribution :

Le montant individuel de l'IFSE de chaque agent est déterminé par l'autorité territoriale en tenant compte :

- De son expérience professionnelle,
- Du groupe de fonction auquel est rattaché l'emploi qu'il occupe.

Bénéficiaires : les fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels de droit public. Les agents contractuels de droit privé et les vacataires en sont exclus.

Temps de travail : le montant de l'IFSE sera proratisé pour les agents à temps non-complets et à temps partiels dans les mêmes conditions que le traitement.

Périodicité : l'IFSE sera versée mensuellement.

Absences : les fonctionnaires et les contractuels bénéficient du maintien des primes et indemnités, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de congés annuels, congés de maladie ordinaire, congés pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, paternité ou adoption.

Le régime indemnitaire sera suspendu :

- durant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée,
- pour la quotité non-travaillée des temps partiels thérapeutiques,
- durant la Période de Préparation au Reclassement.

Toutefois, en cas de requalification d'un congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/grave maladie/longue durée, l'agent conserve le bénéfice de l'IFSE versé durant ce congé, avant la requalification rétroactive.

Modalités de réévaluation des montants :

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen obligatoire par l'autorité territoriale :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Cela n'implique pas pour autant une revalorisation automatique du montant.

Le montant de l'IFSE attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen facultatif par l'autorité territoriale :

- En cas de défaut avéré de capacité d'encadrement et/ou de coordination d'équipe,
- En cas d'absence de conception et/ou de suivi de projets stratégiques exigés par l'emploi occupé,
- En cas de manquements avérés en termes de conduite de projets,
- En cas de défauts récurrents et constatés d'expertise technique,
- En cas d'absence de démarche de formation, d'accroissement de compétences ou d'approfondissement des connaissances professionnelles.

La diminution éventuelle du montant de l'IFSE au vu des critères retenus ci-dessous sera décidée par l'autorité territoriale par arrêté.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

B - LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Les conditions d'attribution et de versement du complément indemnitaire annuel sont modifiées comme suit :

Les critères d'attribution :

Le complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés au moment de l'évaluation (entretien professionnel de fin d'année) et repose sur :

- Une part liée aux objectifs atteints par l'agent à hauteur de 50 %.
- Une part liée à l'évaluation professionnelle et à la manière de servir à hauteur de 50 %. Elle doit être conforme aux attendus de la fiche de poste, appréciés par l'évaluateur.

L'autorité territoriale attribue individuellement à chaque agent un montant de CIA en fonction du niveau de responsabilité, de la fonction occupée et de la catégorie hiérarchique du poste occupé (organigramme cible) comme suit :

Fonction	Catégorie hiérarchique	CIA en €	Catégorie hiérarchique	CIA en €
Responsable de service	A	1 400	B	1 300
Référent de service	A	1 300	B	1 200
Autres cadres	A	1 300	B	1 100
Agent administratif ou technique	C	900		

Le versement d'une prime exceptionnelle additionnelle pouvant aller jusqu'à 600 € pourra être attribuée, en cas de surcharge de travail liée à l'absence ponctuelle d'un agent non remplacé. Ce montant sera versé au prorata du temps dédié à ce remplacement.

Bénéficiaires : les fonctionnaires stagiaires et titulaires, sans condition d'ancienneté, et les contractuels de droit public. Les agents contractuels de droit privé et les vacataires en sont exclus.

Temps de travail : le montant du CIA sera proratisé en fonction de la quotité du temps de travail pour les agents à temps non-complets ou à temps partiels.

Périodicité : le CIA sera versé en fin d'année.

Le versement de la prime en cours d'année est possible en cas d'arrivée de l'agent en cours d'année, sous réserve d'une présence minimale de six mois.

Le montant sera proratisé en fonction du nombre de mois de présence sur l'année.

Absences : les fonctionnaires et les contractuels bénéficient du maintien des primes et indemnités, en cas de congés annuels, congés de maladie ordinaire, congés pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, paternité ou adoption.

Le régime indemnitaire sera suspendu durant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée et pour la quotité non-travaillée des temps partiels thérapeutiques.

Le montant sera proratisé en fonction du nombre de mois de présence sur l'année.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

III - LES REGLES DE CUMUL

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (les frais de déplacement par exemple),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- l'indemnité de manquement de fonds.

IV – DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2026.

La ou les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire sont modifiées ou abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.712-1 à L.714-8,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congrès pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat,
Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps interministériels des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,
Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2ème groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Vendée.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,**
- **De valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE),**
- **De valider les critères d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) basée sur l'évaluation des objectifs et la manière de servir de l'agent,**
- **De valider les montants maximaux attribuables par Monsieur le Président,**
- **De valider l'ensemble des modalités de versement proposées par Monsieur le Président,**
- **En application des articles L.712-1 à L.714-8 du code général de la fonction publique et de l'article 6 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, de maintenir, à titre individuel au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise prévu au 2° de l'article 3 le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent (ou les agents) au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 décembre 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 30/12/2025
Qualité : Président du Syndicat Mixte
du Pays du bocage Vendéen